

Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Novembre 2015 ...

Chers administrés, chers amis,

La fin de la période des vacances et le temps de la rentrée donnent l'occasion de faire un point d'étape.

L'été, quoique maussade, a vu un nombre de visiteurs toujours important venir à Locronan. Comme chaque année, les Marchés aux Étoiles, les salons des Brocanteurs, les concerts de Musique aux Étoiles ont connu une bonne fréquentation, et souvent les visiteurs nous ont fait part de leur satisfaction.

Dans le domaine de la culture, nous sommes heureux de constater que deux œuvres d'art figurant à l'inventaire de la commune ont été reconnues au titre des Monuments Historiques. Il s'agit d'une statue en bois, du XVII^e siècle, vraisemblablement de Saint Ronan, elle vient d'être inscrite à l'Inventaire Supplémentaire et d'un tableau d'Odette Pauvert, première femme peintre, grand Prix de Rome en 1925, classé Monument Historique. C'est une reconnaissance tout à fait exceptionnelle ; et je me réjouis, avec mon équipe, d'avoir mis en lumière ces deux œuvres découvertes dans divers greniers communaux, dont celui du musée.

A une période où les finances des collectivités sont mises en difficulté du fait des réductions drastiques des subventions de l'État, nous avons enregistré avec une grande satisfaction les résultats financiers des parkings.

Malgré une très légère réduction du nombre de véhicules (- 578), et grâce à l'augmentation du tarif du stationnement ainsi que l'excellente gestion des jeunes employés au gardiennage auxquels je rends hommage pour leur sérieux et leur sens des responsabilités, les résultats financiers sont encourageants : les recettes dépassent de 45 000 euros HT celles de l'an dernier. En outre, une meilleure rationalisation du temps de travail des employés a permis de réaliser une économie de 15 000 euros. Voilà un excellent résultat pour le budget de la commune sans qu'il ait été nécessaire de majorer les impôts des contribuables.

La situation du lotissement « le Clos du Névet » semble évoluer favorablement. Une quatrième maison est en cours de construction, deux compromis de vente sont signés. L'allègement du règlement et du cahier des charges par la suppression de toutes les contraintes dissuasives et inutiles, l'uniformisation du prix de vente à 67 € le m², l'octroi d'une subvention de 2500 euros pour les primo-accédants à la propriété sont autant de facteurs qui incitent de futurs acquéreurs à s'intéresser à cette opération. Plusieurs contacts prometteurs sont en cours, un constructeur y propose des réalisations et une décision de collaboration avec Habitat 29 devrait intervenir prochainement. L'avenir ne manque pas de projets. Je signale, à titre d'exemple : la création, avec Quimper-Communauté, d'un semi-marathon « Sport-Tourisme » Locronan-Quimper programmé le 13 mars 2016, avec des inscriptions limitées pour la première année à 750 coureurs. Une belle initiative pour le début du printemps ! Mais dans l'immédiat, c'est la préparation des illuminations de fin d'année et du Marché de Noël, avec 25 chalets cette année, qui va mobiliser beaucoup d'entre nous : élus, employés et nombre de bénévoles vont s'activer pour que ces initiatives connaissent le même succès que celui de l'an dernier. Par avance, je les en remercie chaleureusement. Grâce à tous, nous pourrions, une nouvelle fois, être fiers de Locronan.

Je vous assure de mes sentiments dévoués et bien cordiaux.

Tud Lokorn, mignoned kaezh?

Dibenn mare ar vakañsoù hag amzer an distro a ro tro deomp d'ober ar poent ganeoc'h.

E-pad an hañv, daoust ma oa bet divalav an amzer, e oa bet gwelet un niver bras a weladennerien o tont da welet ac'hanomp. Evel bep bloaz e oa bet darempredet mat ar Marc'hadoù dindan ar Stered, saloñsoù ar C'hozhigelloù, ar Sonadegoù Sonerezh dindan ar Stered hag alies o doa lavaret ar weladennerien deomp e oant bet plijet dezho.

Ar sevenadur bepred omp laouen o welet ez eus div oberenn arz hag a oa e renabl ar gumun a zo bet anavezet evel Monumantoù Istorel. Anv zo eus un delwenn goad, eus ar XVII^{vet} kantved, eus Sant Ronan moarvat, hag a zo o paouez bezañ bet enskrivet en Adrenabl, hag ul livadur gant Odette Pauvert, al livourez kentañ he deus bet Priz meur Roma e 1925, hag a zo bet rummet er Monumantoù Istorel. Ur pezh anaoudegezh dibar eo ; ha laouen on, gant ma skipailh, o vezañ lakaet war wel an div oberenn-se kavet e grignolioù eus ar gumun, en o zouez hini ar Mirdi.

En ur mare m'eo lakaet diaes ar strollegezhioù war dachenn an arc'hant dre m'eo digresket kalz skoaziadoù ar Stad hon eus gounezet arc'hant gant ar parklec'hioù ha laouen omp gant se.

Daoust ma'z eus bet parket un tammig nebeutoc'h a girri (-578), ha gant kresk priz ar parkañ, hag ivez gant mererezh a-zoare an dud yaouank implijet evit diwall ar c'hirri, ez eus bet disoc'hoù frouezhus : 45 000 euro PTM ouzhpenn zo bet gounezet er bloaz-mañ e-skoaz warlene. Ma gourc'hemennou a ran d'an dud yaouank-se, sirius hag aet a-zevri en o c'harg. Ouzhpenn-se e oa bet gallet espern 15 000 euro dre ma oa bet gwellaet amzer labour an implijidi ar muiañ ma c'hallemp. Setu un disoc'h mat-tre evit budjed ar gumun hep ma vije bet ezhomm da lakaat kreskiñ tailhoù an drujidi.

Emañ stad an traoù el lodennaoueg « Kloz Neved » o cheñch war an tu mat, war a seblant. Ur pevare ti emeur o sevel, daou emglev gwerzhañ zo bet sinet. Gant skañvaat ar reolennoù ha kaier ar c'hargoù dre lemel an holl redioù digalonekaus ha didalvoud, unvaniñ ar priz gwerzhañ e 67 € ar m², reiñ ur skoaziadenn a 2500 euro evit an dud a zeu da berc'henn war un ti evit ar wech kentañ, e vez broudet an danvez prenerien da vezañ dedennet gant an taol-se. Emeur o skoulmañ darempredoù hag a c'hallfe reiñ frouezh, ur saver tiez a ginnig tiez-anez hag un diviz a zlefe bezañ kemeret a-benn nebeut da genlabourat gant Annez 29. N'eo ket ar raktresoù a vank evit an amzer-da-zont. Menegiñ a c'hallan, da skouer, e vo krouet, gant Kemper Kumuniezh, un hanter-varaton « Sport-Touristerezh » Lokorn-Kemper hag a zo lakaet a-benn an 13 a viz Meurzh 2016, gant 750 reder enskrivet d'ar muiañ, evit ar bloavezh kentañ. Un taol kaer e vo evit deroù an nevez-amzer !

Met evit ar mare emaomp o prientiñ sklêrijennadeg dibenn ar bloaz ha Marc'had Nedeleg, gant 25 ti-prenn er bloaz-mañ, hag evit kement-se e vo bodet kalz ac'hanomp : dilennidi, implijidi hag e-leizh a dud a youl-vat zo vo vont d'en em lakaat da labourat evit ma vo graet kement a verzh er bloaz-mañ ha warlene. Lavaret a ran trugarez d'an holl en a-raok, a-greiz ma c'halon. Gant an holl e c'hallimp, ur wech ouzhpenn, bezañ lorc'h ennomp gant Lokorn.

Ma gwellañ gourc'hemennou deoc'h-holl.

Antoine Gabriele

Conseil municipal du 30 septembre 2015

ÉVÉNEMENT DE NOËL : PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE REDEVANCE « ILLUMINATIONS » POUR LES COMMERCES DE BOUCHE OUVRANT À CETTE PÉRIODE

Une délibération avait déjà été prise lors du conseil municipal du 24 juin dernier. Cette dernière concernait l'ensemble des locaux professionnels ouverts.

Le maire propose aujourd'hui au conseil municipal de créer une redevance « Illuminations » différente pour les commerces de « bouche » ouvrant pendant la période du marché de Noël. La somme de 350 € est proposée (250 € pour les autres activités professionnelles). Après discussion, le conseil municipal décide de reporter la décision à l'année prochaine.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Considérant qu'en vertu des dispositions du CGCT, la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement ce nombre sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, Considérant la démission du 4^{ème} adjoint (culture, animations et relations avec les associations, langue et identité bretonne et enfance), démission acceptée par le Préfet du Finistère,

Le maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint et donc de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints. Accord du conseil à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS À L'ENFANCE

Madame Béatrice FÉRÉZOU est élue titulaire à l'unanimité. Monsieur Ludovic KERLOCH est élu suppléant à l'unanimité.

EXONÉRATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Les opérations d'aménagement et de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation, donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement (article L 331-6 du Code de l'Urbanisme). S'agissant le plus souvent de constructions de moins de 20 m² de type abris ou cabanons de jardins, qui se retrouvent ainsi avec une taxe supérieure au prix de leur construction (seules les constructions inférieures à 5 m² sont exonérées dans la cadre de la Loi), le risque est qu'elles ne soient plus déclarées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer les abris de jardins de moins de 20 m².

DÉCISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Le conseil municipal autorise le maire à passer les décisions modificatives sur le budget Commune et le budget ALSH.

PRISE DE COMPÉTENCE « COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES » PAR QUIMPER COMMUNAUTÉ

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la prise de compétence « Communications électroniques » par Quimper Communauté.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Receveur Municipal propose l'admission en non valeur de la somme de 400 € sur le budget Commune correspondant au non paiement d'une partie de la redevance par le Relais de Trégourez qui avait assuré les promenades en calèche à Locronan en 2013. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

L'intégralité du compte rendu du conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville.

Urbanisme

Déclarations préalables

Commune de Locronan - 1 Place de la mairie : accord le 10/07/2015 pour la réfection de joints sur pignon Est du Musée.

SARL Salaun Marrec - 17 rue du Prieuré : accord le 06/08/2015 pour peinture sur menuiseries et changement de store.

M. Ronan Chatalic - 3 Venelle du Ménez Hom : accord le 13/07/2015 pour la construction d'un abri de jardin.

M. et Mme Max Féat - Route de Penhoat : accord le 14/08/2015 pour création d'un auvent, d'une rampe et d'une terrasse.

M. et Mme Gilles Berthou—Venelle Toul Prichen : accord le 23/09/2015 pour l'extension de la maison.

Mme Eliane Brélivet – 5 rue des Charrettes : accord le 13/10/2015 pour réfection joints partie supérieure des mansardes.

Mme Odile Goudedranche – 4 Bis rue des Bruyères : accord le 13/10/2015 pour la peinture de la porte de garage.

Etat-Civil

Naissance : Gabriel François, le 12 octobre.

Mariages : Nicolas Bazin et Tiphaine Leroy, le 19 septembre.

Décès : Alain Raison, le 7 août, André Dutielt, le 21 octobre.

Les réunions de quartier : le contact direct avec la population.

A l'initiative d'Antoine GABRIELE, Maire et de son équipe, plusieurs réunions de quartier ont été organisées au cours des semaines et des mois passés. D'autres sont programmées.

En toute démocratie, ces réunions permettent d'une part aux uns et aux autres de faire éventuellement connaissance et de partager, et d'autre part à tous d'exprimer directement aux élus leurs difficultés, leurs préoccupations, leurs interrogations et leurs suggestions.

La première réunion s'est déroulée dans le quartier de Goulid ar gêr, la seconde dans le secteur de Tresséol.

La dernière rencontre concernait les habitants de la route du bois de Névet et de Gorre-Kêr. Une bonne trentaine de personnes y participaient ; ce qui montre bien l'intérêt de cette initiative. De nombreux sujets ont été évoqués notamment : l'aménagement du lotissement « Le Clos du Névet », les difficultés d'accès des riverains à la départementale Locronan-Douarnenez, la couverture Internet insuffisante dans le secteur...

Ces rencontres se déroulent toujours dans un esprit constructif, ce qui incite à les renouveler régulièrement.

Merci à tous et à bientôt dans d'autres secteurs.



Radars pédagogiques

Un radar pédagogique a été installé dans différentes rues et routes de la commune. Voici les résultats :

Rue de la Montagne dans le sens du centre bourg : la moyenne est de 48 km/h. 10 % des véhicules sont en excès de vitesse et 5 infractions de grande vitesse.

Rue de la Montagne dans le sens de la Départementale : la moyenne est de 46 km/h. 8 % des véhicules sont en excès de vitesse et 10 infractions de grande vitesse.

Rue de Châteaulin dans le sens du centre bourg : la moyenne est de 53 km/h. 22 % des véhicules sont en excès de vitesse et 33 infractions de grande vitesse.

PENSEZ A NOS (VOS) ENFANTS. LEVEZ LE PIED !



Enfance ● ● ●



La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions. 72 élèves inscrits. Malgré l'absence temporaire de plusieurs employées, il a été possible, grâce au redéploiement dans certains services, de répondre confortablement aux obligations de la commune dans les activités périscolaires, les TAP notamment.

Madeline Willemse encadre les CP et CE1 en remplacement provisoire de Cindy Souron, Anne Corbin, aidée d'Alexandra Pérennes, accueille les maternelles, Yannick Rogel enseigne aux CM1 et CM2.

« Une pomme bio pour la récré ! »

Chers parents,
La municipalité a décidé d'offrir chaque jour aux enfants de l'école une pomme bio. Cette pomme, d'un producteur local, sera distribuée chaque jour lors des Temps d'Accueil Périscolaires ou pendant la récréation...

Objectif : faire découvrir aux plus jeunes le plaisir de manger régulièrement des fruits.



LOCRONAN



LES ILLUMINATIONS



MARCHÉ DE NOËL



05 DÉCEMBRE AU 03 JANVIER

Musée municipal ● ● ●

Lors de la commission départementale des objets mobiliers, qui s'est tenue à la Préfecture de Quimper le 10 Septembre dernier a été classé au titre des Monuments Historiques *Invocation à Notre-Dame des Flots* tableau (2m x 2m60) d'Odette PAUVERT (1903 - 1966), première femme à remporter le Premier Grand Prix de Rome en peinture en 1925, récompensant une huile sur toile (2 m x 1,5 m) figurant *La légende de Saint Ronan*.

Il est vraisemblable que cette oeuvre ait été offerte par l'artiste, en 1935, à la ville de Locronan. Les archives familiales de l'artiste conservent en effet une lettre de Charles DANIELOU, datée du 23 Avril 1935, remerciant Odette PAUVERT du don d'un tableau.



Il est également intéressant de noter que ce tableau participait vraisemblablement de l'apprentissage par l'artiste, du Prix de Rome. Il reprend en effet ce thème proposé comme second essai pour le prix de 1921: Une procession au bord de la mer.

Une seconde esquisse, et une double étude de détail pour *L'Invocation à Notre-Dame-des Flots* sont également conservés dans la famille de l'artiste.

La partie amputée de ce tableau, durant l'occupation aux dires de certains, pourra être restaurée. En effet, ce classement nous permettra de bénéficier d'une subvention d'environ 80 %, par le Ministère de la culture.



Lors de cette même commission a été inscrite au titre des Monuments Historiques, cette statue du XVII^e siècle, en bois polychrome, mesurant 70 cm. elle représente un Saint évêque (St Ronan ?). Son inscription nous permettra de la restaurer grâce à de confortables subventions.



Par ailleurs, nous remercions chaleureusement Marc-Antoine RUZETTE qui, par le prêt gratuit de ses œuvres durant l'été, a contribué au succès de la remarquable exposition de Porquier-Beau (Faïences de Quimper de la fin du XIX^e siècle).



Une délégation d'artistes Chinois reçue à la mairie

Le 23 septembre dernier, le Maire, Antoine GABRIELE, a reçu à la Mairie une délégation d'artistes chinois en stage dans les Faïenceries Henriot de Quimper.

Mr Jean-Pierre Le GOFF, Directeur des Faïenceries les accompagnait, ainsi que plusieurs personnalités connaissant bien la Chine, dont Mr Jean Le VIOL, chef de l'Expansion économique à l'ambassade de France à Pékin. Après une visite de Locronan, dont le Musée et l'exposition Porquier-Beau, la délégation s'est rendue salle du Conseil Municipal où une petite réception était organisée en leur honneur.

CCAS ● ● ●

Le 20 septembre, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a organisé un après-midi "Handi-Patrimoine" (lors des journées nationales du Patrimoine), proposant aux personnes à mobilité réduite une visite commentée de la ville, visite pour laquelle nous avons loué des Joëlettes. Après la balade, nous nous sommes retrouvés autour d'un pot de l'amitié. Il y a eu peu de participants mais une belle ambiance !

Nous avons donc décidé de réitérer cette animation l'an prochain parce que d'une part, c'est important d'accueillir la différence et d'autre part, parce que cette animation a suscité un beau mouvement de solidarité ! (MERCI aux bénévoles, venus nombreux, qui ont fait des gâteaux, préparé l'itinéraire, accompagné sportivement les Joëlettes...). Rendez vous donc l'an prochain ! Nous nous y prendrons plus tôt et reverrons notre "plan de communication" !



Agenda

◆ **Dimanche 8 novembre, 12h, Repas des anciens.** Rendez vous à 12h15 devant l'église. Pensez à vous inscrire...



◆ **Mercredi 11 novembre, Espace Ti Lokorn, 15h, Mois du film documentaire « Mystère Macpherson »** : 3 €, gratuit moins de 12 ans.

◆ **Mercredi 11 novembre, Monuments aux Morts, 11h15, Cérémonie commémorative.**

◆ **Samedi 14 novembre, Espace Ti Lokorn, 10h30** : Assemblée générale de Ti Ar Sonj.

◆ **Vendredi 20 novembre et 11 décembre, de 18h à 20h** : Club de lecture à la Bibliothèque. Ouvert à tous les amateurs de lecture.

◆ **Dimanche 22 novembre, Eglise de Penhars, 16h30**, la chorale **Ti ar sonj** chantera à l'église de Penhars, avec deux autres chorales, dans le cadre de Novembre à Choeur.

◆ **Mardi 24 novembre** : **Sortie pour les "Jeudi loisir"** : déjeuner à Argol et visite au musée des vieux métiers vivants. Inscriptions auprès de Marité Le Vourc'h.

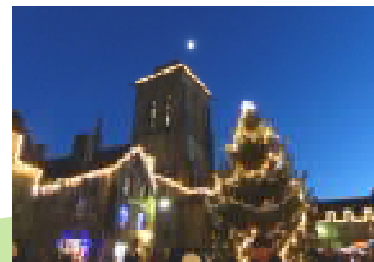
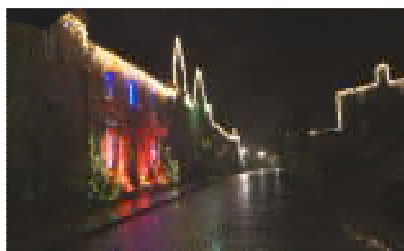
◆ **Dimanche 29 novembre, à partir de 15h jusqu'à 18h, Espace Ti Lokorn** : **Jeux de société.** On vient seul ou en famille. On apporte ses jeux et on vient partager avec d'autres. Petit goûter offert par Ti ar Sonj

◆ **Vendredi 4 décembre, Espace Ti Lokorn, 19h** : **Apéro Concert Amarine Electric Jazz** : un choix éclectique entre jazz, pop, rock, bossa, allant jusqu'au classique ! La priorité : trouver pour chacun de ces morceaux un son propre, dans laquelle la voix de Amarine prendra toute son ampleur. Un bar à vin et des Tapas seront proposés au profit d'une association locale. Participation libre.



◆ **Du samedi 5 décembre au dimanche 3 janvier** : **Illuminations et marché de Noël.**

Inauguration officielle le samedi 5 décembre à 18h. Marché de Noël ouvert à partir de 14h en semaine et 11h le week-end.



Informations pratiques

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, maire : **le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.**

Jacqueline LE GAC : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : **samedi matin.**

Eliane BRELIVET : Finances, juridique, économie : **samedi matin.**

Thierry CAUBET : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : **vendredi après-midi et samedi matin.**

mairiedelocronan@wanadoo.fr www.villedelocronan.fr
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

ALSH : 02.98.51.80.75.

et ou : anim-culture@villedelocronan.fr

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.com

Courriel : office.tourisme.locronan@orange.fr tél : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97. www.tiarsonj.fr

Email : tiarsonj@gmail.com

Musiques aux Étoiles : www.cilt-locronan.fr

Email : musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.
02.98.91.84.96.

Déchèteries : Quimper Nord, lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9 h à 12 h 14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

Guengat du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-8h

Borne Abi 29 : sur le parking de Mission et au stade de foot.

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17

Taxi : **Allo Taxi Lokorn** : 06.82.82.56.56

Horaires des messes à Locronan : Dimanche 6 décembre à 10h30
et Samedi 2 janvier à 18h.

Horaires de la Poste : du lundi au samedi de 10h00 à 12h

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h	x	14 h à 17h	x		